

Plan stratégique 2005-2008

Conseil des arts et des lettres du Québec

Mission

Créé dans la foulée de la première Politique culturelle du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement des arts et des lettres. Il veille, à travers l'ensemble de ses interventions, au respect du statut de l'artiste professionnel et à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels. Il épouse ainsi les grandes orientations du gouvernement du Québec en matière de reconnaissance sociale et juridique des artistes, créateurs, écrivains et interprètes.

Enjeux

L'enrichissement de l'identité culturelle du Québec.

Le niveau d'excellence des artistes et des écrivains professionnels.

La diversité des expressions artistiques et littéraires.

Orientation 1

Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.

Axes d'intervention et objectifs

Soutien aux créateurs

- D'ici 2008, contribuer à améliorer les conditions de création et de production des artistes et des écrivains.
- D'ici 2007, réviser le programme de bourses aux artistes et aux écrivains et l'adapter à l'évolution de la carrière dans chaque domaine artistique.
- D'ici 2008, maintenir l'accès à des studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec.
- D'ici 2008, soutenir des projets de résidences d'artistes et d'écrivains au sein de structures d'accueil au Québec et hors Québec.
- D'ici 2008, encourager le perfectionnement et le développement des compétences artistiques.

Conditions socio-économiques et reconnaissance des artistes et des écrivains

- D'ici 2008, veiller à l'amélioration des conditions socio-économiques et reconnaître la contribution des artistes et des écrivains au sein de la société québécoise.
- D'ici 2008, maintenir des modalités d'attribution faisant en sorte que l'aide consentie par le Conseil aux organismes contribue à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des écrivains.
- D'ici 2008, signifier des attentes aux organismes sur le respect du statut de l'artiste, de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur.
- D'ici 2007, participer aux travaux de mise en œuvre du Plan d'action gouvernementale sur les conditions socio-économiques des artistes et des créateurs, notamment en matière de santé et sécurité du travail des danseurs.
- D'ici 2006, actualiser la politique de prix et reconnaissances du Conseil.

Arts et collectivités

- D'ici 2008, participer à l'essor des arts et des lettres des Autochtones et des communautés culturelles en soutenant des projets de création et de diffusion de différentes cultures.

Enjeux

Le renforcement et le renouvellement des réseaux de création et de production artistiques.

Le développement structuré de chaque domaine artistique.

La viabilité des organismes artistiques et littéraires.

Orientation 2

Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.

Axes d'intervention et objectifs

Soutien aux organismes de production et de diffusion

- D'ici 2008, assurer aux organismes méritants un financement durable permettant la réalisation de leur mandat et le renforcement du secteur artistique dans son ensemble.
- D'ici 2008, consolider le financement des organismes soutenus au fonctionnement afin de prendre en compte l'ensemble de leurs activités (production, création, promotion, circulation, etc.)
- D'ici 2008, adapter le soutien financier des projets de production, de promotion et de diffusion en fonction des contextes artistiques et territoriaux.
- D'ici 2008, appuyer le développement des organismes de la relève et les projets qui ont un potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire dans un domaine artistique.
- D'ici 2008, soutenir l'intégration des jeunes artistes et des jeunes travailleurs culturels.
- D'ici 2008, encourager le maintien et le renouvellement des compétences du personnel artistique.
- D'ici 2008, participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures de perfectionnement pour l'ensemble du personnel des organismes de concert avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture, Emploi-Québec, le ministère de la Culture et des Communications et le gouvernement fédéral.
- D'ici 2006, adopter des mécanismes de soutien aux organismes en difficulté.

Enjeux

La présence des artistes, des écrivains et de leurs œuvres dans l'ensemble des régions du Québec.

L'accès des citoyens et des citoyennes à une diversité d'œuvres artistiques et littéraires.

Orientation 3

Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.

Axes d'intervention et objectifs

Diffusion et circulation au Québec

- D'ici 2008, assurer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques auprès du public sur l'ensemble du territoire.
- D'ici 2007, travailler de concert avec différents partenaires impliqués dans la diffusion et la circulation au Québec.
- D'ici 2007, collaborer à établir une stratégie d'intervention concertée en matière de diffusion nationale.
- D'ici 2007, participer et amorcer des chantiers de réflexion spécifiques à certains domaines artistiques en matière de diffusion et de circulation des arts et des lettres au Québec en collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion (organismes artistiques, ministère de la Culture et des Communications, Télé-Québec, ministère de l'Éducation, instances fédérales, régionales et municipales.)
- D'ici 2008, participer activement aux travaux des tables sectorielles mises en place par le ministère de la Culture et des Communications.

Développement et sensibilisation des publics

- D'ici 2008, approfondir la connaissance des marchés et des publics.
- D'ici 2008, réaliser des analyses et participer à des études sur la diffusion des œuvres et des productions, sur les publics et les marchés potentiels.
- D'ici 2008, mettre en œuvre des mesures adaptées de développement et de sensibilisation de publics pour chaque domaine artistique.

Vision

Soutenir la création dans le domaine des arts et des lettres afin de contribuer activement à l'occupation culturelle de tout le territoire québécois et de faire rayonner les artistes et les écrivains auprès d'un large public.

Enjeux

La reconnaissance et le rayonnement de l'identité culturelle du Québec à travers le monde.

L'excellence des créateurs et des créatrices du Québec à l'étranger.

Orientation 4

Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.

Axes d'intervention et objectifs

Rayonnement sur la scène internationale

- D'ici 2008, assurer la présence continue des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.
- D'ici 2007, établir une stratégie d'intervention en matière d'action internationale.
- D'ici 2008, accroître le soutien à la circulation et à la promotion des œuvres et des artistes sur la scène internationale.
- D'ici 2008, consolider le réseau des ateliers et studios-résidences en souscrivant à de nouvelles ententes.
- D'ici 2008, accroître la réciprocité des échanges avec les pays hôtes des productions et des œuvres québécoises.
- D'ici 2007, participer à des chantiers de réflexion en matière de diffusion et de circulation des arts et des lettres hors Québec en collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion (organismes artistiques, ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles, ministère de l'Éducation, du loisir et du sport, instances fédérales, régionales et municipales.)
- D'ici 2007, participer activement aux travaux du comité conjoint de stratégie internationale mis en place par le Ministère et réunissant les membres du réseau culturel (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles).
- D'ici 2008, poursuivre le travail d'information et de collaboration auprès des partenaires de la scène internationale : le réseau culturel, le ministère des Relations internationales, le Conseil des Arts du Canada et les vis-à-vis à l'étranger.
- D'ici 2008, mener des travaux afin d'approfondir la connaissance des marchés et des publics hors Québec.

Enjeux

L'action concertée des secteurs publics et privés dans le soutien aux arts.

La diversification des sources de financement des arts et des lettres sur l'ensemble du territoire québécois.

Orientation 5

Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.

Axes d'intervention et objectifs

Financement des arts et des lettres

- D'ici 2008, faire augmenter le budget des arts et des lettres au Québec en développant notamment de nouvelles avenues financières.
- D'ici 2008, mettre en œuvre la Fondation des arts et des lettres.
- D'ici 2008, documenter et actualiser la nature et le niveau des besoins inhérents au soutien à la création, la production et la diffusion des arts et des lettres dans toutes les régions du Québec.
- D'ici 2008, étudier la faisabilité et l'efficacité d'autres modes de soutien.
- D'ici 2007, participer aux initiatives ministérielles visant à stimuler les dons des particuliers et des entreprises au domaine de la culture.
- D'ici 2008, encourager les organismes dans leur recherche de financement complémentaire.

Partenariat, régions et territoires

- D'ici 2008, établir des stratégies concertées pour soutenir l'occupation culturelle sur tout le territoire du Québec.
- D'ici 2008, participer aux initiatives ministérielles visant la concertation régionale.
- D'ici 2008, poursuivre la conclusion d'ententes avec différents partenaires de la scène régionale sur la base d'une action concertée et adaptée aux besoins des milieux artistiques concernés.
- D'ici 2008, développer des partenariats et de nouvelles approches de soutien adaptées aux besoins des milieux artistiques et aux dynamiques culturelles de chaque région et territoire.
- D'ici 2008, instaurer de nouveaux partenariats avec des organismes et des regroupements d'artistes et d'écrivains autochtones et des communautés culturelles.

Enjeux

La qualité des services offerts aux artistes et aux organismes artistiques.

L'adhésion aux valeurs fondamentales du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Orientation 6

Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.

Axes d'intervention et objectifs

Services à la communauté

- D'ici 2008, assurer des services accessibles et efficaces.
- D'ici 2008, actualiser la *Déclaration de services aux citoyens*.
- D'ici 2008, favoriser un accès égal des hommes et des femmes aux programmes et processus en vigueur au Conseil.
- D'ici 2008, transmettre une information régulière et de qualité.
- D'ici 2007, concevoir et mettre en œuvre le nouveau *Plan de communication* du Conseil.
- D'ici 2008, sensibiliser la population à l'évolution des arts et des lettres.

Activités de gestion

- D'ici 2008, ajuster les programmes de bourses et de subventions et leur mode de gestion en fonction des besoins du milieu.
- D'ici 2008, évaluer l'impact et la portée des interventions du Conseil dans chaque secteur.
- D'ici 2008, réviser les objectifs, les critères et les processus d'évaluation des programmes de bourses et de subventions.
- D'ici 2008, simplifier et alléger les processus de gestion et la reddition de compte des organismes.
- D'ici 2007, travailler de concert avec la Société de développement des entreprises culturelles à la redéfinition des champs d'intervention respectifs.
- D'ici 2007, poursuivre l'arrimage des programmes du Conseil à la reconfiguration des programmes génériques du ministère de la Culture et des Communications.
- D'ici 2008, maintenir des pratiques de gestion rigoureuses, transparentes et équitables.
- D'ici 2008, s'assurer de l'impartialité et de l'indépendance des comités, jurys, membres du personnel et administrateurs du Conseil.
- D'ici 2008, exploiter le potentiel informatique pour le traitement des demandes, le processus d'évaluation, la gestion et la transmission des résultats.
- D'ici 2008, maintenir des processus de planification, de contrôle et de vérification adaptés aux exigences d'une saine gestion des ressources financières.
- D'ici 2008, consolider l'expertise et les compétences du personnel.
- D'ici 2008, assurer le traitement diligent et équitable des plaintes et requêtes.

Concertation et vision

- D'ici 2008, participer activement aux débats et à la réflexion sur l'évolution des arts et des lettres.
- D'ici 2008, conseiller le ministre de la Culture et des Communications et exercer une activité de veille portant sur l'évolution des arts et des lettres.
- D'ici 2008, renforcer la concertation avec les associations professionnelles, les regroupements nationaux, les conseils régionaux de la culture et autres conseils des arts.
- D'ici 2008, participer aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications.